

édito



**Madame,
Monsieur,**

*Nous sommes
toutes et tous
régulièrement
informés de la
pollution de*

*notre planète. Nous produisons
trop de déchets et nous devons
les réduire. A notre niveau Aubeois,
nous produisons 76 000 tonnes
de déchets ménagers, nous devons
passer à 50 000 tonnes d'ici 2025.*

Les défis que nous devons relever :

- Réduire nos déchets ménagers
- Mieux trier nos déchets recyclables

*C'est pourquoi, pour vous aider,
nous faisons ces « PETITS PAPIERS
DU TRI ».*

Madame GARNIER

Vice-Présidente déléguée
à l'environnement et aux déchets



Communauté
de Communes
du Nogentais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS

9 RUE DE L'ETAPE AU VIN - BP 2
10401 NOGENT-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. 03 25 21 69 76

Horaires d'ouverture

LUNDI : DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 / **MARDI** : FERMÉ

MERCREDI : DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 / **JEUDI** : FERMÉ

VENDREDI : DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30

Communauté de Communes du Nogentais

Contexte du service en 3 questions :

1

QUI GÈRE NOS DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



La Communauté de Communes du Nogentais a été créée au 1^{er} janvier 2007 pour gérer, entre autres, la compétence « Environnement-Déchets ». Notre intercommunalité regroupe 23 communes adhérentes dont :

Barbuise, Bouy-sur-Orvin, Courceroy, Ferreux-Quincey, Fontaine-Mâcon, Fontenay-de-Bossery, Gumery, La Louptière-Thénard, Marnay-sur-Seine, Le Mériot, Montpothier, La Motte-Tilly, Nogent-sur-Seine, Périgny-la-Rose, Plessis-Barbuise, Pont-sur-Seine, Saint-Aubin, Saint-Nicolas-la-Chapelle, La Saulotte, Soligny-les-étangs, Traînel, Villenauxe-la-Grande, La Villeneuve-au-Châtelot. 17 136 habitants (chiffre INSEE applicable au 1^{er} janvier 2021) bénéficient du service.

2

EN QUOI CONSISTE LE SERVICE



Ce service comporte 2 grandes composantes :

La collecte : Elle s'effectue en porte à porte pour les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), les déchets issus du tri ainsi que les déchets verts uniquement pour les administrés de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande. Mais la collecte concerne aussi les points d'apport volontaire pour le verre et les Journaux, Revues, Magazines (JRM). Il ne faut pas oublier qu'en déchèterie aussi, les déchets sont collectés en filière séparée.

Le traitement : Celui-ci est différent selon la nature du déchet. Les OMr vont à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Saint-Aubin, le verre est acheminé vers un verrier à REIMS, les JRM chez un papetier à Golbey dans les Vosges. Pour les déchèteries chaque filière de déchets à sa propre destination (nous y reviendrons en détail dans une prochaine édition). Le traitement des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire a été délégué au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA). Ce syndicat gère le traitement pour toutes les collectivités aubois et ainsi réalise des économies d'échelle pour l'ensemble du département. Le traitement des déchets des déchèteries est géré directement par notre intercommunalité.

3

QUI FINANCE LE SERVICE



Ce service est financé par nous, les habitants du territoire, via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe figure sur les Impôts Fonciers. Pour les locataires, elle est répartie dans les charges du loyer par le bailleur (propriétaire). Depuis 2017, tous les habitants du territoire intercommunal ont le même taux d'imposition à service égal. Le coût du service est autofinancé par le produit de la TEOM, des reventes matières et des aides versées par les éco-organismes.

Tous à nos composteurs !

Le printemps est là et la nature reprend ses droits...

Comme le proclamait Victor HUGO « Voici donc les longs jours, lumière, amour, délire ! Voici le Printemps ! Mars, Avril au doux sourire, Mai fleuri, Juin brûlant, tous les beaux mois amis ! »

Oui, mais voilà ! les déchets verts nous restent bien souvent sur les bras et nous enquiquinent... Et pourquoi, ne pas investir dans un composteur individuel pour ceux et celles qui n'en ont pas ?

Avec des règles simples, nous pouvons faire un geste pour la protection de l'environnement, pour l'embellissement de nos jardins et potagers avec un compost de qualité « fait maison ». Mais au-delà des déchets verts, c'est aussi les déchets fermentescibles (de type épluchures, restes alimentaires, marc de café...) que vous pouvez confier à votre composteur. L'idée semble anodine mais pourrait alléger de l'ordre de 30% nos poubelles d'ordures ménagères. Comme nous vous l'avons rappelé précédemment, ces déchets sont enfouis à

l'installation de stockage des déchets non dangereux de Saint-Aubin. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour le traitement des OMR par enfouissement qui nous coûtait 19 € HT/ la tonne en 2020 ; nous coûte 30 € HT/ la tonne en 2021 et nous coûtera 65 € HT / la tonne en 2025...

Avec l'obligation qui pèse sur les collectivités de trouver des solutions pour le traitement des biodéchets, il devient nécessaire d'alléger nos poubelles en ordures ménagères afin de limiter la hausse des coûts du service. C'est pourquoi, nous vous adressons un petit questionnaire rapide en bas de cette page à découper et à remettre à votre mairie, dans l'optique de mettre en place une opération de promotion du compostage domestique.



ENQUETE COMPOSTEURS

A RETOURNER À VOTRE MAIRIE AVANT LE 7 MAI 2021

NOM ET PRÉNOM

ADRESSE COMMUNE

Téléphone (facultatif)

Pratiquez-vous déjà le compostage domestique ? oui non

Si oui, avec quels moyens ? Compostage en tas Composteur(s) fourni(s) par la Communauté de Communes du Nogentais Nombre _____ Volume _____
 Autres(s) composteur(s) Nombre _____ Volume _____

Souhaitez-vous vous équiper d'un composteur ? oui non

Si oui, quel volume préférez-vous (nb : il est recommandé 1L de composteur par mètre carré de jardin)

400 L 600 L 800 L

En quel matériau ? Bois Plastique

Vous souhaitez avoir davantage d'informations avant de vous équiper ?

Vous n'êtes pas intéressé par une acquisition.

